



## AFFAIRES SCOLAIRES

Affaire suivie par

Mme Tiphaine GASPARD

☎ 01 56 32 32 37

✉ [accueil.alsh@mairie-santeny.fr](mailto:accueil.alsh@mairie-santeny.fr)

Le 25 juin 2021

Réf : VB/PC/TG

Objet : quotient familial 2021-2022

Madame, Monsieur,

Afin de bénéficier de tarifs adaptés à votre situation financière pour l'ensemble des prestations telles que la restauration scolaire, les accueils périscolaires et de loisirs ou encore les séjours jeunesse, le calcul du quotient familial est indispensable.

Pour effectuer ce calcul, veuillez nous envoyer par mail à [accueil.alsh@mairie-santeny.fr](mailto:accueil.alsh@mairie-santeny.fr) ou nous déposer, à l'Espace Services Citoyen, dès à présent et ce jusqu'au **13 septembre 2021 dernier délai**, les documents suivants :

- ❖ Livret de famille
- ❖ Attestation de paiement (ou de non-paiement) de la CAF
- ❖ Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
- ❖ Si hébergé : attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile à votre nom chez l'hébergeant (factures, fiche de paie...)

Passé ce délai, le tarif maximum sera appliqué dès la facture adressée en octobre 2021 et **aucune rétroactivité ne sera effectuée.**

Le service scolaire reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au **01.56.32.32.37**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
  
Vincent BEDU